*Réduction des allocations familiales*

# Maâzouz réagit à la décision des autorités néerlandaises

Laila Zerrour
lzerrour@aujourdhui.ma

Le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger (MRE), Abdellatif Maâzouz, a fini par réagir à la décision des autorités néerlandaises de réduire de 40% le montant des allocations familiales destinées aux enfants et veuves des retraités MRE aux Pays-Bas. Lors d'une journée de communication sur les conventions de sécurité sociale relatives aux Marocains installés aux Pays-Bas qui s'est tenue lundi à Al Hoceima, le ministre a tenu à préciser que cette mesure qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 ne s'applique pas aux MRE ayant pris leur retraite et qui ont décidé de s'installer au Maroc. M. Maâzouz a souligné que cette réduction touche 908 veuves et 4.500 enfants de retraités décédés qui vivent au Maroc. Pour le ministre, il s'agit d'une décision qui en contradiction avec les termes de la Convention générale de sécurité sociale entre le Maroc et les Pays-Bas, signée le 14 février 1972 à Rabat. Pour remédier à cette situation, le ministère des MRE s'est engagé avec les départements concernés à prendre toutes les mesures nécessaires. M. Maâzouz devrait rencontrer ce mercredi l'ambassadeur néerlandais pour débattre de ce dossier. Notons qu'une cellule interministérielle constituée des ministères des affaires étrangères et de la coopération, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère chargé des MRE, a été créée en vue de suivre de près l'évolution de ce dossier.

*Cette mesure touche 908 veuves et 4.500 enfants de retraités décédés qui vivent au Maroc*

L'application de cette décision jugée *«injuste»* avait suscité la colère de plusieurs ONG au Maroc et aux Pays-Bas. Celles-ci revendiquent le retrait immédiat de cette mesure. Pour sa part, le président du Centre euro-méditerranéen immigration et développement (EMCEMO) a appelé les autorités marocaines à intervenir auprès de l'Etat néerlandais pour examiner les moyens de parvenir à une solution.

Le Centre envisage en collaboration avec plusieurs de ses partenaires associatifs d'exercer plus de pression sur le Parlement néerlandais pour qu'il rejette cette décision mais aussi au sein des institutions européennes pour imposer le respect des accords bilatéraux et ceux signés entre le Maroc et l'Union européenne relatifs à la lutte contre la ségrégation entre immigrés et Européens.

Rappelons que les autorités néerlandaises ont introduit cette année le principe du pays de résidence au lieu de celui de travail en matière d'allocations familiales, ce qui signifie que les personnes concernées (enfants, veuves ou orphelins) percevront des subsides de l'Etat néerlandais en fonction du niveau de vie du pays de résidence. ■

© D.R

*Abdellatif Maâzouz*
*Ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger.*